



Changement climatique :
l'urgence d'agir.

O U T I L S

La méthode Bilan Carbone®

Pour comptabiliser vos émissions de gaz à effet de serre



Photo Astorg-Delatouche / ADEME 1995

Diffusé depuis 2004, la méthode Bilan Carbone® vient d'être actualisée, la version 3 est maintenant disponible en français et en anglais.



Grandes entreprises, la version 3 vous permet en standard :

- d'extraire les émissions relatives au système d'échanges de quotas de CO₂ de la directive n°2003/87/CE
- de comptabiliser les émissions selon la future norme ISO 14064



BILAN CARBONE®

Toute activité humaine engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre (GES). Aussi, toute entreprise industrielle ou tertiaire, toute administration ou association doit légitimement se préoccuper de ses émissions et de la dépendance économique qui en résulte. Un bilan est indispensable avant toute prise de décision.

Le Bilan Carbone® est la réponse simple et efficace pour hiérarchiser les postes d'émissions et entamer une dynamique de réduction de vos émissions.

Qu'est-ce que le Bilan Carbone® ?

C'est à la fois un outil et une démarche.

- L'outil se compose principalement d'un tableur excel prêt à l'emploi qui répertorie tous les processus nécessaires à l'activité : chauffage des locaux, combustion des procédés de fabrication, fret, déplacements des personnes, fabrication des matières premières utilisées, traitement des déchets... Pour en tenir compte, il suffit de renseigner le tableur avec des factures d'énergie, des kilomètres parcourus, des quantités de matériaux achetés... Ces données, représentant chacune une source d'émission de CO₂ ou d'autres gaz à effet de serre, sont ensuite converties en quantité de carbone émis.
- La démarche s'appuie sur les résultats obtenus avec ce tableur. À partir de ceux-ci, vous pouvez établir un plan d'actions à mettre en oeuvre pour réduire vos émissions de GES, pour vous engager dans cette dynamique et diminuer ainsi votre dépendance énergétique.

Quel intérêt de réaliser son Bilan Carbone® ?

Au-delà de la comptabilisation, le Bilan Carbone® se situe dans une démarche de management environnemental. Il permet de :

- sensibiliser les entreprises et les salariés à l'effet de serre,
- hiérarchiser les enjeux prioritaires en matière de réduction des émissions,
- définir, piloter et suivre les actions de réduction à court et à long terme.

Que ce soit pour anticiper de nouvelles réglementations sur les émissions de GES ou les fluctuations de coût des énergies fossiles, le Bilan Carbone® vous permet d'apprécier simplement votre sensibilité, voire votre fragilité, à ces deux variables si prépondérantes sur le développement de votre activité.

N'hésitez plus, rejoignez la centaine d'entreprises qui ont déjà réalisé leur Bilan Carbone®.

Comment réaliser son Bilan Carbone® ?

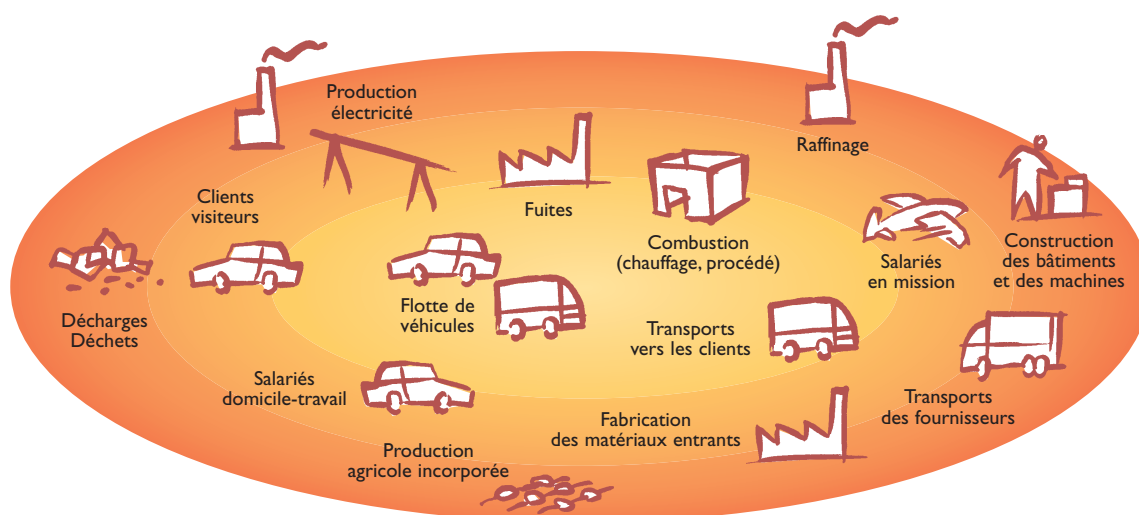
Il existe deux accès à la méthode :

- suivre la formation délivrée par l'ADEME qui vous établira alors une licence d'utilisation. Environ dix sessions de formation sont organisées annuellement.
- faire appel à un prestataire déjà formé pour réaliser votre Bilan Carbone®. Ce deuxième cas permet de faire une demande d'aide financière à l'ADEME.

Plus de 150 bureaux d'études sont déjà formés et prêts à vous accompagner dans votre démarche. Leurs coordonnées sont en ligne sur le site www.ademe.fr/bilan-carbone.

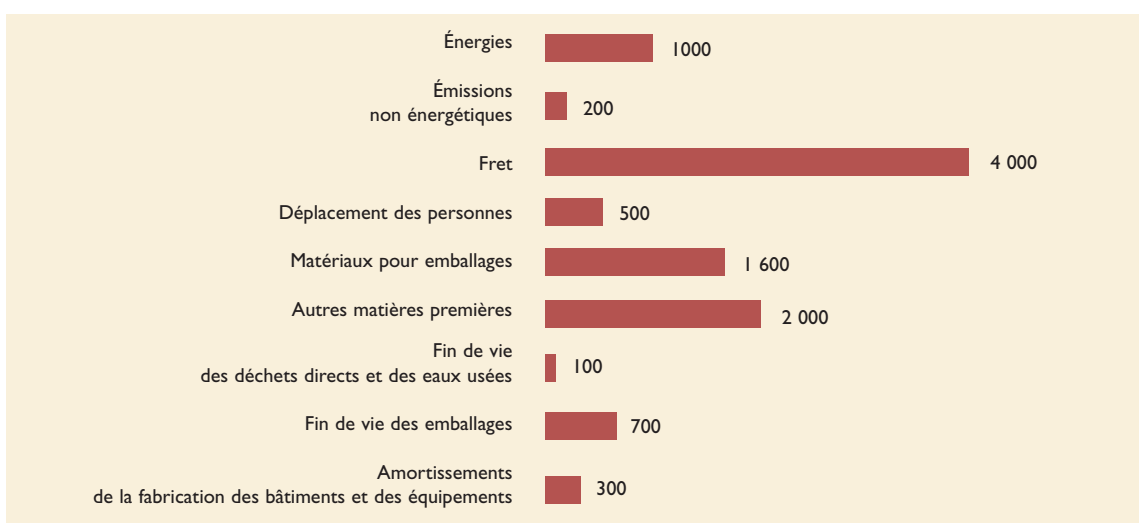
Calcul des émissions

Toutes les émissions directes ou indirectes (CO₂ ou autres gaz à effet de serre) de l'entreprise sont prises en compte.



Exemple d'histogramme de résultats donnant les émissions par poste en tonnes équivalent C.

Les documents décrivant la mise au point de la méthode (valeurs par défaut, sources utilisées) sont téléchargeables sur le site de l'ADEME.



Contact : bilan-carbone@ademe.fr • www.ademe.fr/bilan-carbone

ADEME



**Pour plus d'informations,
contactez votre délégation régionale ADEME
ou www.ademe.fr**